

Chers amis,

ce bulletin annuel arrive tardivement et je vous demande de m'en excuser car c'est bien le président qui n'a pas su se donner la disponibilité pour livrer ses travaux d'écriture dans les temps.

Mes derniers séjours à Baudinard (trop rares et trop courts) n'ont guère été productifs car je me suis laissé gagner par l'attrait de la randonnée en direction des Monges, du farniente et des repas « bavards » avec les amis de l'Association ... donc toutes de bonnes excuses !

Bien que les délais de bienséance soient largement dépassés, au nom de tout le conseil d'administration recevez nos meilleurs vœux pour cette année 2000 déjà bien entamée. S'ils sont tardifs ils n'en sont pourtant pas moins chaleureux et sincères.

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le 10 novembre à Baudinard (autour d'un bon repas) avec une douzaine de participants porteurs au total d'une quarantaine de mandats. Après bilans moral et financier, quitus a été donné à l'équipe sortante reconduite pour un nouvel exercice :

- Présidence : Henri Cyvoct – Vice-présidence : Monique Verkein et Philippe Bertone .
- Trésorerie : Jean-Jacques Verkein et Nathalie Champon.
- Secrétariat : Jean-Pierre Piotaix et Nicole David.
- Membres du Conseil d'administration : Jean-Claude Alais, Jacqueline Cyvoct, Barthélémy Bersezio et Maryse Teissier.

En 1999 l'Association a enregistré 40 adhésions ce qui représente 62 adhérents adultes donc un intérêt encore conséquent pour notre activité.

Les finances sont saines avec un solde de 8000 Francs qui permet d'envisager avec sérénité le projet de réfection du four et la préparation de la prochaine fête.

L'an passé notre association a fonctionné en quelque sorte à « vitesse de croisière » (ou plutôt au « pas du randonneur contemplatif ») mais nous n'avons pas été inactifs pour autant.

Outre les occasions de se retrouver entre amis, que ce soit à l'occasion de réunions du conseil d'administration ou de manière informelle, ou lors de la randonnée et de la fête du SIVU des Monges, deux événements majeurs ont marqué 1999 :

- l'avancement du projet concernant le four de Baudinard.
- la fête de Baudinard.

Le four :

En 1998 nous avons obtenu l'accord de principe de tous les propriétaires pour le projet de réfection.

En début d'année 1999, nous avons rencontré le maire de Bayons, Monsieur Georges Martin, qui s'est montré très intéressé par notre démarche. Il a été convenu que l'Association proposerait un protocole écrit à la mairie qui ensuite se chargerait de l'acquisition de la parcelle concernée. Nous avons adressé un courrier à chaque propriétaire afin de les informer, puis la Mairie a pris le relais.

Très rapidement chacun des propriétaires a répondu à la sollicitation de la Mairie et tous ont fait don de leur parcelle.

Si la valeur foncière de cette infime parcelle est actuellement quasiment négligeable nous savons cependant qu'elle peut être sans commune mesure avec la valeur affective et l'attachement à un patrimoine. Je tiens donc à souligner combien nous avons été touchés par la confiance qui nous a été ainsi exprimée.

Que soient remerciées ici Mesdames Monique Depo - Borelly, Lina Lagier, Irène Nicolas, Blanche Garcin, Magali et Mauricette Chabus (pour la succession des trois familles concernées à l'origine : Borelly, Leyde et Sarlin).

Donc cette année nous espérons pouvoir entrer dans la phase de concrétisation c'est-à-dire au moins dépôt du permis de construire, déblaiement du site, aménagement du sol, « premières pierres ». L'objectif étant de terminer le chantier en 2001.

La conduite de ce projet a confirmé combien une relation de confiance et de coopération s'est établie avec la municipalité qui continuera à nous apporter son soutien actif.

La fête de Baudinard :

En raison des obligations de chacun nous n'avons pas pu respecter la date traditionnelle du 24 mai. Elle a donc eu lieu le 12 juin.

Dès les premières inscriptions nous avons constaté une affluence importante, signe que malgré (ou en raison de) sa simplicité et sa modestie, cette fête rencontre un succès et un intérêt importants.

Nous nous sommes donc retrouvés une centaine à partager ce moment de convivialité et de bonheur que les intempéries ont encore épargné.

Les relations chaleureuses que chacun des animateurs a pu établir avec les participants, comme les compliments pour la qualité de ce moment et de la nourriture, constituent un réel encouragement à poursuivre dans la même voie avec la seule ambition de démontrer qu'avec de modestes moyens et sans proposer de prestations spectaculaires peut se créer une atmosphère propice à la rencontre et à l'échange. Il se passe alors quelque chose de « magique » ce jour-là à Baudinard.

Pétanque, chants, discussions (parfois très sérieuses) ont suffi au plaisir de chacun.

Toutes générations et origines confondues (même si pendant le repas on se retrouve par affinité, par tranches d'âge, en famille ou avec des amis) on rit, on bavarde, on se découvre des connaissances ou des passions communes. L'accent est parfois chantant, parfois « pointu » mais on se comprend et on dit qu'on va se revoir... et c'est bien comme ça.

Berger, agriculteur, employé, chômeur, instituteur, garde forestier, fonctionnaire, retraité, Bas-Alpin (de Clamensanne, de Reynier, d'Esparron, de Bayons, de La Motte, etc.), Lyonnais, Mâconnais, Marseillais, etc... simples quidam ou maires (de Bayons, de Clamensane) chacun pour nous est le plus important puisqu'il est là.

Je veux rappeler ici ce que j'ai dit au moment de la fête : je suis comblé d'avoir près de moi dans cette association autant de personnes dynamiques, initiatrices, efficaces, volontaires et sympathiques. Merci à tous : Jacqueline, Monique, Nathalie, Nicole, Barthélémy, Jean-Claude, Jean-Jacques, Jean-Pierre et Philippe.

Pour l'avenir, sans vouloir oublier que traditionnellement la fête de Baudinard se tenait le 24 mai, nous avons pris la décision de maintenir son déroulement en juin où les conditions atmosphériques sont plus favorables.

NOVES D'ENALAMONTANHA

Un bâtiment qui nous tient tous à cœur se ruinait depuis plusieurs années dans le hameau, il s'agit de « l'école » qu'on trouve évoquée avec émotion dans le livre de Germain LAGIER (« Un instituteur des Basses Alpes ») et qui appartient à la famille Sarlin. En 1999 Lina, ne se résolvant pas à le voir se dégrader, a pris à sa charge les travaux de réfection du toit et le visage du hameau s'en trouve transformé à notre plus grand bonheur. Qu'elle sache qu'elle a droit à toute notre gratitude.

La partie ouest du bâtiment de l'école continue à être restaurée passionnément et patiemment par Paul.

La maisonnette de Barthélémy à Chastillon est bientôt terminée et nous espérons pendre ensemble la crémaillère durant cette année.

Sous la conduite de Marie-Christine Borelly, les propriétaires de la montagne de Reynier (qui louent leurs terres aux transhumants) ont fait édifier une **cabane pastorale** en bois **au lieu-dit Prémarché**. Cette réalisation sera d'un grand confort pour les bergers qui ainsi ne seront pas obligés de redescendre chaque soir au Gayne lorsque le troupeau est en montagne. Ceci contribuera sans doute efficacement à la pérennisation de la transhumance.

Une nouvelle association vient de voir le jour à Baudinard. « **L'Association pour la Sauvegarde de la Chapelle Familiale de Baudinard** » (dont la présidente est Irène Nicolas) se donne pour objectif de restaurer la chapelle qui domine le hameau. Des dossiers en vue d'obtenir diverses subventions ont été déposés et sont à l'étude ; l'accueil paraît favorable et bénéficie du soutien du maire de Bayons et du conseiller général du canton de La Motte du Caire. Notre association participe activement (photos pour l'élaboration des dossiers, réfection d'une bannière) et amicalement à ce projet qui nous tient à cœur car, hors même de tout sentiment religieux, ce bâtiment contribue au caractère du site et constitue un patrimoine commun. Nous vous tiendrons au courant de son avancement.

Le loup est toujours là et apparemment bien installé, au grand dam des éleveurs qui continuent à en souffrir (comme des chiens errants d'ailleurs qui ont occasionné des dégâts considérables à Reynier et à Clamensane) mais nous ne reviendrons pas sur le sujet. En effet, depuis l'an passé il a été abordé abondamment dans les médias et suffisamment pris en charge par des organisations beaucoup plus efficaces que nous et dont c'est la mission. Nous voulions simplement lors de notre dernier bulletin attirer l'attention et sensibiliser des personnes qui, à l'époque, ne connaissaient sans doute pas les enjeux autour de ce problème. Les éléments du débat sont maintenant accessibles au plus grand nombre et, sans exclure notre solidarité avec les éleveurs touchés, nous considérons que ce n'est pas dans les objectifs de notre association de s'engager plus avant dans un domaine qui n'est pas de sa compétence même s'il nous intéresse.

Cependant nous continuerons à l'avenir d'aborder d'autres sujets qui concernent globalement le devenir des pays de montagne et de notre région, même s'ils ne touchent pas forcément directement et strictement le Haut pays du Reynier.

C'est ainsi que vous trouverez plus loin un petit article sur « **Natura 2000** » qui peut vous apporter quelques informations sur les divers projets qui tentent (parfois de manières contradictoires voire conflictuelles) de redynamiser ou de maintenir les activités en montagne, de préserver l'environnement.

Nous nous contentons d'apporter quelques modestes informations (qui sont loin d'être exhaustives) sans forcément prendre position car ce n'est pas notre objet (des associations spécifiques existent souvent), mais il nous semble important que chacun sache que la montagne n'est pas qu'un lieu de vacances, de loisir, de contemplation et que « la nature » n'est pas ainsi (telle qu'on peut l'aimer) « naturellement ». C'est depuis longtemps que les activités humaines l'ont façonnée telle que nous la connaissons.

Sans les chasseurs de la préhistoire (dont Emile avait trouvé des pointes de flèche), sans les bâtisseurs qui nous ont laissé ces morceaux de *tegulae* (tuiles plates en usage à l'époque « romaine » et médiévale) que Gabriel nous a fait découvrir, sans les « restanques » ou « faïsses » (plans cultivées à flanc de montagne) que des générations successives ont aménagées (« avec leurs mains dessus leurs têtes ils avaient bâti des murettes... » le Haut Pays du Reynier ne serait pas ce qu'il est... et là où ne paissent plus les moutons les friches s'installent. Aujourd'hui la montagne se meurt souvent et continue à se dépeupler de ses actifs, d'où la multiplication de projets censés y remédier.

Bien sûr parfois ces projets sont contestables et contestés car les conceptions du développement des activités et (ou) de la préservation de l'environnement sont multiples et quelquefois maladroites (au moins dans le processus d'information des populations concernées) ; le débat existe au sein de l'association et les avis peuvent être différents mais les discussions et la confrontation des idées sont riches, les enjeux souvent dépassent évidemment le contexte local. Ainsi un projet de création d'une carrière de gypse à Astoin (commune de Bayons) suscite beaucoup de passions depuis plusieurs années, nous ne l'abordons pas ici car le sujet nous paraît suffisamment débattu et d'autre part une association existe qui est très engagée dans ce domaine (Association Intercommunale de Défense de l'Environnement dont le siège est à Bayons).



BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION (LOI 1901)

Défense Protection Eessor de la Haute Vallée du Reynier

BAUDINARD 04250 BAYONS

Année 2000

Adhésion individuelle M. Mme Mlle Nom : Prénom :

Adresse :

minimum 40 F

Tel : Fax :

Chèques à établir à l'ordre de **ADPEHVR - Jean-Jacques VERKEIN** et à adresser à

ADPEHVR MEYNARD 04 250 CLAMENSANE

(L'adresse postale de l'association a été transférée pour plus de commodité à Clamensane, mais le siège social à Baudinard est inchangé)

Nous ne prendrons donc pas parti (ce qui n'exclut pas les engagements individuels), sauf exception mettant en jeu notre vallée, mais porterons donc quelques fois à votre connaissance les éléments pouvant favoriser la réflexion. Vous nous direz si vous êtes en accord ou non avec cette approche qui ne constituera pas pourtant une activité prioritaire pour notre association (elle est cohérente cependant avec ses statuts).

Pour conclure et pour répondre à Gisèle qui regrettait « la petite revue » des débuts de l'association il faut savoir que, même très modeste, la rédaction d'un tel bulletin demande pas mal de travail et de disponibilité. Cependant si certains ont des textes, des souvenirs marquants ou un sujet à nous proposer, c'est volontiers que nous accepterons leur collaboration. En attendant nous sommes ouverts à vos suggestions et à vos critiques.

En espérant votre fidélité et vous rencontrer dans le haut-pays prochainement, je vous remercie de votre soutien dans notre action pour Baudinard et ses environs.

Amicalement .

Henri

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION (LOI 1901)
Défense Protection Essor de la Haute Vallée du Reynier
BAUDINARD 04250 BAYONS

Année 2000

Adhésion couple

M. Mme Mlle Nom : Prénom :

M. Mme Mlle Nom : Prénom :

minimum 60 F

Adresse :

.....

Tel :

Fax :

Enfant(s)

Âge :

Prénom :

Âge :

Prénom :

NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 qui est en train de se constituer en France, découle de la Directive Habitats.

Cette directive européenne a pour but la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe, elle concerne à la fois des habitats (landes sèches à myrtilles, prairies de fauche de montagne, hêtraies montagnardes, boisement à genévrier thurifère, ...) et des espèces végétales (Sabot de Vénus, Dracocéphale d'Autriche, Ancolie de Bertoloni, ...) ou animales (toutes les chauves souris, vipère d'Orsini, Rosalie des Alpes, ...) qui méritent toutes des mesures de protection. Pour la France, ce sont des scientifiques du Muséum d'Histoire Naturelle (botanistes, ornithologues, ...) qui ont travaillé sur la localisation des sites à protéger.

Pour arriver à ces fins de protection, l'Europe a proposé aux différents États d'atteindre ces objectifs en faisant participer les propriétaires fonciers (État, communes ou particuliers) qui possèdent des terres sur lesquelles se retrouveront ces habitats à protéger.

La procédure Natura 2000 a commencé en 1992 avec une première liste - émise par l'Europe - des sites retenus. Mais l'absence d'une véritable information envers les populations, a déclenché un refus généralisé de la part de tous les représentants locaux ou nationaux. A ce moment là, c'est presque un tiers du département qui avait été retenu comme zone à protéger.

Il y eu donc gel de l'application de la directive, qui fut ensuite réactivée en été 1997, avec des concertations locales pour l'élaboration des nouveaux sites. Dans notre département, 14 sites ont été retenus, soit 12% de la surface départementale. En ce qui concerne notre massif, il y a eu création du site de la montagne de Val Haut - Clue de Barles - Clue de Verdaches d'une superficie de 13 155 ha, alors qu'au départ la proposition « Natura 2000 » représentait 33 875 ha et englobait tout le massif des Monges. A l'origine, sur la commune de Bayons, toute la rive gauche du Sasse avait été retenue - Baudinard en faisait donc partie - ; actuellement il reste quelques centaines d'hectares, vers la Grande Cabane de la Combe, concernés par le site. Sur proposition de la préfecture, c'est au bureau d'étude de l'O.N.F. de Digne qu'a été confié le travail de recenser les différents habitats et les différentes espèces à protéger sur le site retenu.

Il s'agira ensuite de définir les différents moyens utilisés pour atteindre les objectifs de protection envisagés. Toutes ces données seront rassemblées, en concertation avec les différents propriétaires, dans des documents d'objectifs où seront précisés les moyens à engager pour assurer cette protection :

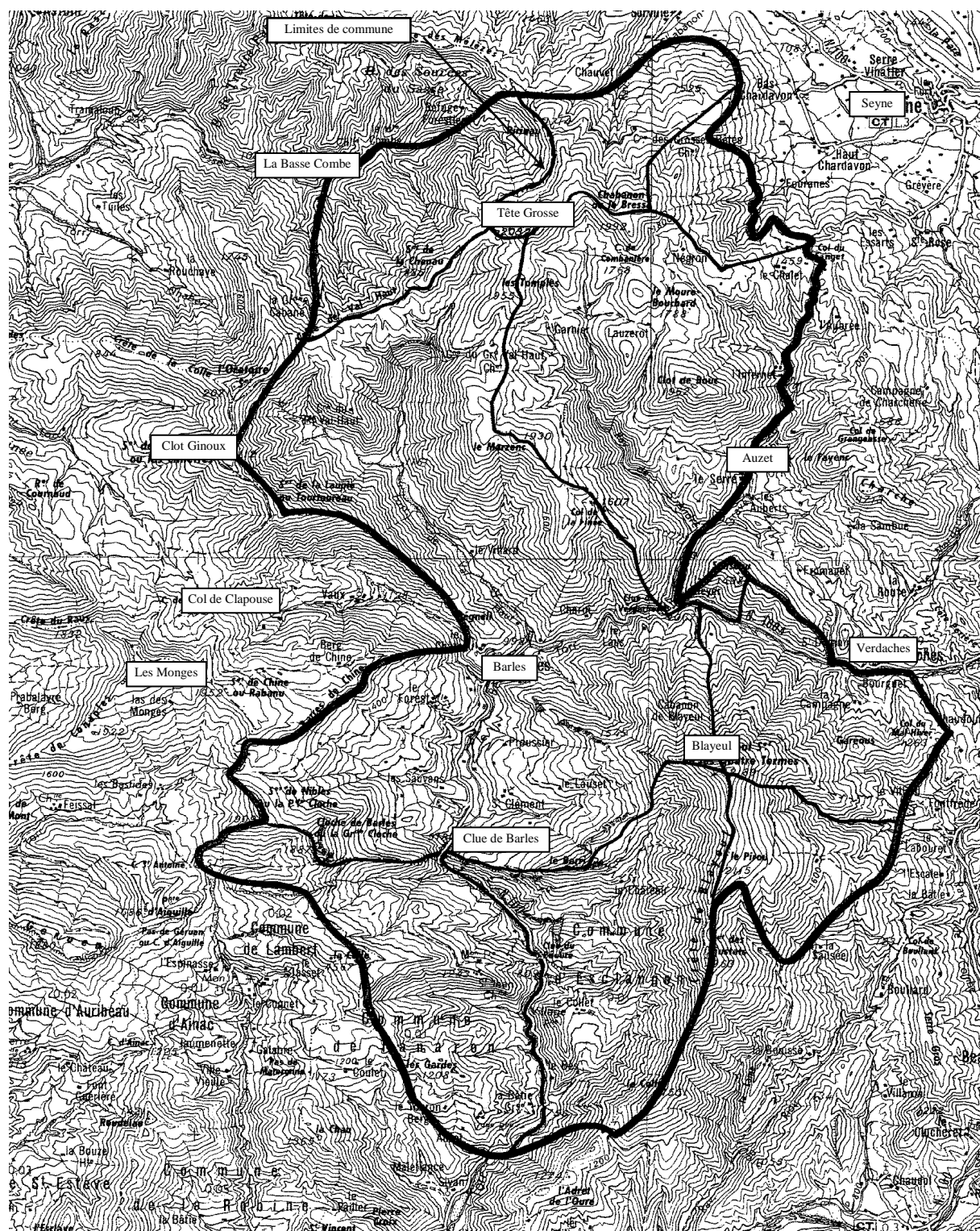
- rôles de chacun des intervenants
- coûts et indemnités
- réglementations possibles.

Concrètement cela pourra signifier par exemple l'aide à l'installation de clôtures pour le contrôle du pâturage (Ancolie), la création de petites clairières (Sabot de Vénus), la protection des zones à myrtilles (Tétras, papillon), l'aide pour le débroussaillage et l'ouverture des milieux (reptiles, oiseaux), la maîtrise des accès et de la fréquentation.

L'État et les propriétaires signeront ensuite, un contrat fixant les buts à atteindre, les mesures de protections et le montant des rémunérations du surcoût de gestion qui en résultera et à partir de là seulement le réseau Natura 2000 sera installé...

Merci à Gérard Godino, Agent Forestier à Clamensane, pour ces renseignements.

Terrains concernés par le projet NATURA 2000



Cette carte nous a été fournie par Daniel Reboul, technicien ONF du bureau de Digne chargé du projet Natura 2000.